



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Poiréiculteurs - Pertes agricoles

Question écrite n° 43994

Texte de la question

M. Jérôme Nury interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation économique des poiréiculteurs. Durement touchés durant l'année 2021, les producteurs du poiré ont accusé de lourdes pertes, allant jusqu'à 95 % pour certaines exploitations. Fin novembre, un comité national a annoncé une éventuelle indemnisation au titre des calamités agricoles. Cependant, si celle-ci devrait avoir un mode de calcul prenant en compte la réalité des pertes, aucune annonce sur le montant de l'enveloppe n'a été faite. Par ailleurs, la filière se bat depuis plusieurs années pour obtenir des subventions de la PAC. La raison de leur exclusion de cette politique concerne la densité d'arbres qui est insuffisante. En cours de négociation, beaucoup d'agriculteurs espèrent que la nouvelle PAC changera la donne et proposera des critères adaptés à la filière. C'est pourquoi il lui demande le montant alloué pour indemniser les exploitants et s'il compte intégrer les poiréiculteurs dans la nouvelle PAC afin d'obtenir des subventions.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43994

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 731

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)